

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013 - 728 du 18 novembre 2013
portant nomination du directeur général de l'agence
nationale de l'aviation civile

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions
civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 78-288 du 14 avril 1978 portant création et attributions de
l'agence nationale de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du
ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2010-336 du 14 juin 2010 portant organisation du ministère des
transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

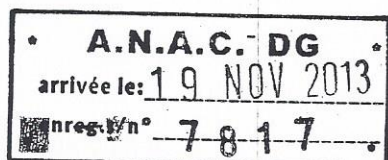
Vu le décret n° 2012-328 du 12 avril 2012 portant réorganisation de l'agence
nationale de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des
membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

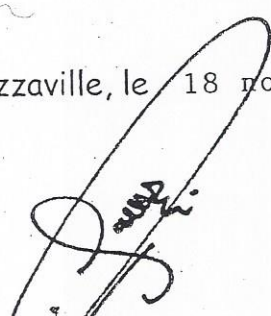
Article premier : Monsieur Serge Florent DZOTA est nommé directeur
général de l'agence nationale de l'aviation civile.



Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Serge Florent DZOTA, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2013 - 728

Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2013

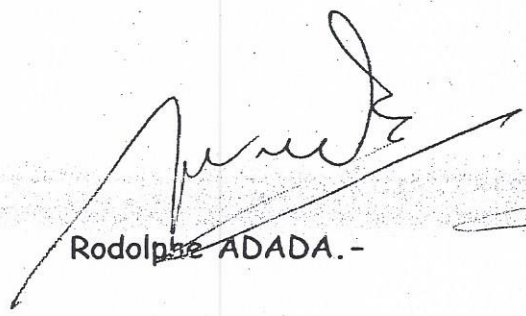


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

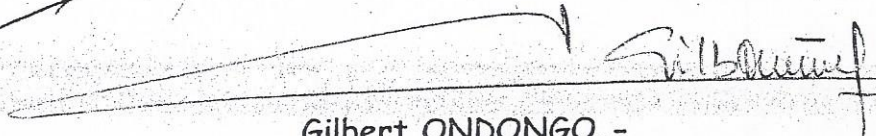
Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,



Rodolphe ADADA.-



Gilbert ONDONGO.-